

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le lundi 15 février à 19h00 par visioconférence.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Absence motivée:

Mme Anne Langevin, conseillère

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R21SE02-035

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

-
1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Vérification du quorum;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
 2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2020.
 3. Avis de motion : Règlement numéro 2021-367 « Règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de perception ».
 4. Avis de motion : Règlement numéro 2021-368 « Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2021 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables ».
 6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R21SE02-036

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2021 soient adoptées telles que présentées ci-dessous :

MUNICIPALITÉ DE MESSINES

Budget 2021

REVENUS	2020	2021
Taxes sur la valeur foncière	1 952 880 \$	1 987 663 \$
Total sur une autre base	318 917 \$	331 635 \$
Paiements tenant lieu de taxes	9 698 \$	15 775 \$
Transfert	2 880 \$	400 654 \$
Autres revenus	104 579 \$	119 058 \$
TOTAL DES REVENUS	2 678 954 \$	2 854 785 \$

DÉPENSES	2020	2021
Administration générale	489 232 \$	529 130 \$
Sécurité publique	312 939 \$	309 626 \$
Transport	710 905 \$	790 886 \$
Hygiène du milieu	385 997 \$	422 325 \$
Santé et bien-être	- \$	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	109 214 \$	85 204 \$
Loisirs et culture	289 677 \$	260 644 \$
Frais de financement	60 560 \$	62 310 \$
Autres activités de financement	320 430 \$	394 660 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 678 954 \$	2 854 785 \$

TAUX DE TAXATION	2020	2021	Écart
Taxes foncières générales	0.6958	0.7068	0.0110 \$
Sûreté du Québec	0.0900	0.0924	0.0024 \$
Quotes-parts MRC (sur la valeur foncière)	0.1258	0.1283	-0.0025 \$
Règlement d'emprunt CMC	0.0146	0.0147	-0.0001 \$
Règlement d'emprunt Centre sportif	0.0164	0.0166	-0.0002 \$
Règlement d'emprunt PIIRL	0.0180	0.0180	-0.0000 \$
Règlement d'emprunt garage municipal	0.0151	0.0151	-0.0000 \$
Total taxes générales	0.9757	0.9919	0.0162 \$
Tarifcation pour services			
Taxe matières résiduelles (résidentielle)	142.00 \$	156.00 \$	14.00 \$
Taxe gestion des boues septiques (résident)	90.40 \$	94.30 \$	3.90 \$
Total tarification pour services:	232.40 \$	250.30 \$	17.90 \$

ADOPTÉE

R21SE02-037

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-367 « RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS »

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présent déclarent avoir reçu copie dudit règlement 2021-367.

EN CONSÉQUENCE,

Un avis de motion est donné par le conseiller Denis Bonhomme qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation le *règlement numéro 2021-367*, « Règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations »

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (modifié par l'article 26 du projet de règlement 155), le conseiller donnant le présent avis de motion

dépose le projet de règlement n° 2021-367, accompagné d'une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

R21SE02-038

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-368 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2021 POUR LES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIAUX DE VIDANGE, DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE VALORISATION DES BOUES SEPTIQUES ET DES EAUX USÉES AINSI QUE DES FRAIS ADMINISTRATIFS APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présent déclarent avoir reçu copie dudit règlement 2021-368.

EN CONSÉQUENCE,

Un avis de motion est donné par le conseiller Éric Galipeau qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation le *règlement numéro 2021-368*, « Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2021 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables »

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (modifié par l'article 26 du projet de règlement 155), le conseiller donnant le présent avis de motion dépose le projet de règlement n° 2021-3368, accompagné d'une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R21SE02-039

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance extraordinaire à 19h30

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier